

# FAQ – Dépassement du seuil d'anthraquinone dans l'eau : questions et réponses

## Pourquoi y a-t-il un problème avec l'eau ?

Un contrôle de l'ARS (Agence Régionale de Santé) du 29 juillet 2025 a révélé un dépassement du seuil réglementaire d'anthraquinone dans l'eau distribuée. Les investigations ont identifié que les canalisations en fonte grise entre les réservoirs de Chars et Bercagny sont à l'origine de cette contamination.

## L'eau est-elle dangereuse à consommer ?

- **Non** : Un arrêté préfectoral du 7 août a restreint l'usage de l'eau par précaution. Très proches du seuil d'alerte, les résultats des analyses ne signifient pas que l'eau est dangereuse à consommer car les seuils sont définis simplement comme des alertes. L'eau ne serait dangereuse qu'à des valeurs très supérieures selon les études de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). D'autre part la précision des analyses au microgramme par litre est donnée à +/- 40 %. Une analyse à 0,49 µg/l et une à 0,51 µg/l sont équivalentes bien que la première soit en dessous du seuil de précaution.
- Des solutions ont été mises en place :
  - Distribution d'eau embouteillée aux 368 habitants concernés (Moussy, Bercagny, Le Bellay-en-Vexin).
  - Installation d'un filtre temporaire au charbon actif en grains au réservoir de Bercagny (mise en service prévue le 7 septembre).

## Quand l'eau sera-t-elle à nouveau potable sans restriction ?

- **Dès le 7 septembre** : Le filtre temporaire au charbon actif en grains permettra de rétablir une eau conforme sous réserve des résultats des analyses en cours effectuées par l'ARS. La date précise sera alors communiquée.
- **Solution définitive** : Le remplacement des 2 750 m de canalisations entre Chars et Bercagny. Le syndicat a voté une délibération dans ce sens le 1<sup>er</sup> septembre. Ces travaux vont s'étaler sur **maximum 1 mois**.

## Quel est le coût des travaux et qui les finance ?

Coût de 730 000 € TTC voté par le comité syndical du SIEVV le 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Financement :

Intégralement pris en charge par le SIEVV, via ses réserves et les subventions de l'Agence de l'eau Seine Normandie et du Conseil départemental.

Aucune augmentation du prix de l'eau (Surtaxe syndicale) ne sera appliquée.

Rappel : Le prix moyen du m<sup>3</sup> a baissé de 20 % en avril 2024 à la suite de la remise en concurrence par le SIEVV de la concession à la fin du précédent contrat.

## Pourquoi distribue-t-on de l'eau en bouteille ?

Pour garantir un accès à une eau sûre et conforme en attendant la mise en service du filtre temporaire.

## Qui peut bénéficier de l'eau embouteillée ?

- **368 habitants** des communes de **Moussy, Bercagny et Le Bellay-en-Vexin** et les usagers des restaurateurs.
- **Organisation** :
  - Points de distribution à Moussy et Le Bellay-en-Vexin.
  - Livraison à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer.

### Pourquoi les canalisations n'ont-elles pas été remplacées plus tôt ?

- Ces canalisations en **fonte grise** n'étaient pas connues comme obsolètes. Leur durée de vie est supérieure à 100 ans. Leur remplacement se **programme si le taux de fuite l'exige, ce qui n'était pas le cas.**
- **L'urgence a été déclarée** après la confirmation de la contamination.

### Quand les canalisations seront-elles changées ?

- **Démarrage des travaux** : Prévu en 2<sup>ème</sup> semaine de septembre.
- **Durée estimée** : 1 mois maximum.

### Pourquoi le traitement au charbon actif n'a-t-il pas suffi ?

- Le traitement existant au charbon actif en grains (Moulin Clochard) filtre bien les pesticides, mais **l'antraquinone provient des parois des canalisations** elles-mêmes.
- Une **station temporaire supplémentaire au charbon actif en grains** est donc installée à Bercagny pour traiter spécifiquement ce problème.

### Quels sont les résultats des analyses des tronçons de canalisation entre les réservoirs de Chars et Bercagny ?

- **Présence d'antraquinone** dans les canalisations : **0,02 à 0,22 g/kg de matière sèche** (revêtement intérieur).
- **Aucun autre polluant** n'a été détecté au-delà des normes.

### Qui est responsable : Veolia ou le SIEVV ?

- **Veolia gère la production, la distribution et le suivi analytique, sous le contrôle de l'ARS**
- **Le SIEVV (Syndicat Intercommunal) est propriétaire des infrastructures** (canalisations). La responsabilité de la qualité des canalisations incombe au fournisseur des canalisations.
- **Les deux acteurs, le SIEVV et VEOLIA concessionnaire, travaillent ensemble** pour traiter le problème en liens avec les communes.

### Pourquoi n'a-t-on pas été informé plus tôt ?

- Les résultats des analyses ont été communiqués **début août. Le laboratoire agréé a bien confirmé qu'aucune alerte préalable n'avait été envoyée.**
- Les mairies et le SIEVV ont **immédiatement informé les habitants** et mis en place des solutions.

### Que faire si j'ai d'autres questions ?

- Contactez votre **mairie** ou le **SIEVV** (s.i.e.v.v@orange.fr).
- Suivez les mises à jour sur le **site internet de votre commune**

 **Nous restons à votre disposition pour toute précision.** Dernière mise à jour : 2 septembre 2025.